

Port du masque obligatoire à bord des transports collectifs

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral rappelle aux voyageurs que le port du masque reste obligatoire à bord de l'ensemble de ses transports collectifs.

Suite aux annonces du premier Ministre du jeudi 3 mars 2022 et celles de la Préfecture de Guyane du jeudi 10 mars 2022, le port du masque reste obligatoire à bord des transports urbains, périurbains et scolaires. Cette restriction devra être appliquée jusqu'au 21 mars 2022.



CONTACTS PRESSE

[Stévie Barthelemy](#)

Chargée de communication

Direction communication

Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04

Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

[Christelle Célestine](#)

Responsable du service Mobilité

Direction Habitat, Aménagement & Mobilité

Tél : 0594 28 91 04 / 0694 21 83 61

Mail : christelle.celestine@cacl-guyane.fr